

Avis adopté

Séance plénière du 29 mai 2024

Se loger dans les territoires pour exercer une activité saisonnière

CGT

Extraits d'interventions de salariés agricoles reçus à l'Assemblée nationale le 1ier décembre 2023.

Parole de berger « Qu'est-ce que l'on conçoit comme étant une cabane dans ce métier ? Ce sont deux murs maçonnés entre deux bouts de roche surmontés d'une tôle ondulée, avec un vieux matelas, éventuellement de quoi se chauffer mais il ne faut pas être regardant sur les émanations de gaz carbonique et je ne parle pas du manque d'eau et d'électricité. Les employeurs nous logent dans des taudis. »

Paroles de salariés du Champagne « On ne peut même pas parler de tentes Quechoua. Ce sont des camps avec des sacs poubelle et au milieu une cuve d'eau en plein soleil. Des patrons du champagne font appel en toute impunité à des sous-traitants qui pour certains portent des bracelets électroniques pour avoir été condamnés. Dans ce patrimoine de l'Unesco, se niche la misère, avec de véritables bidonvilles ».

Déclarer ces métiers en tension déresponsabilise encore plus le patronat dans l'amélioration des conditions d'accueil et d'emploi des salariés. Parce que précaires et souvent immigrés, ils sont en situation de vulnérabilité et ainsi victimes de « traite d'êtres humains » subissant des conditions de logement insalubres, de vie et de travail inhumaines, indignes de notre pays.

Il n'y a pas un jour où ces situations ne se répètent dans tous les secteurs d'activité, entraînant parfois la mort pour certains travailleurs. Il y avait urgence à faire cet avis mais certainement pas avec ce contenu qui dédouane totalement les employeurs aux dépens des collectivités territoriales principalement.

Le groupe CGT a voté contre cet avis.